



<p>Secrétariat général Service des ressources humaines Sous-direction mobilité, emplois, carrières BEFFR 78, rue de Varenne 75349 PARIS 07 SP 0149554955</p> <p>Direction générale de l'enseignement et de la recherche Sous-direction de l'enseignement supérieur</p>	<p>Note de service</p> <p>SG/SRH/SDMEC/2014-398</p> <p>22/05/2014</p>
--	--

Date de mise en application : Immédiate

Diffusion : Tout public

Cette instruction n'abroge aucune instruction.

Cette instruction ne modifie aucune instruction.

Nombre d'annexes : 4

Objet : avancement de classe au titre de 2014 des enseignants-chercheurs des établissements d'enseignement supérieur publics agronomiques et vétérinaires

Destinataires d'exécution

Messieurs les directeurs et directeurs généraux des établissements d'enseignement supérieur publics agronomiques et vétérinaires
 Organisations syndicales des personnels de l'enseignement supérieur agricole public (pour information)

Résumé : avancement de classe au titre de l'année 2014 des enseignants-chercheurs des établissements d'enseignement supérieur publics agronomiques et vétérinaires.

Textes de référence : Bases juridiques :
 décret n° 92-171 du 21 février 1992 modifié, portant statuts particuliers des corps d'enseignants-

chercheurs des établissements d'enseignement supérieur publics relevant du ministre chargé de l'agriculture.

La présente note de service fait appel de candidatures pour les avancements de classe au titre de 2014 des enseignants-chercheurs, professeurs et maîtres de conférences, des établissements d'enseignement supérieur agricole publics.

Peuvent être candidats les personnes qui remplissent les conditions suivantes :

Accès à la hors classe de maître de conférence : être au 7^{ème} échelon de la classe normale de maître de conférences et avoir accompli dans ce corps au moins cinq années de services en position d'activité ou de détachement pour exercer des fonctions d'enseignant-chercheur

Accès à la 1^{ère} classe de professeur : être professeur titulaire de 2^{ème} classe

Accès au 1^{er} échelon de la classe exceptionnelle de professeur : être professeur de 1^{ère} classe ayant au moins 18 mois d'ancienneté dans le grade de 1^{ère} classe

Accès au 2nd échelon de la classe exceptionnelle de professeur : être professeur au 1^{er} échelon de la classe exceptionnelle depuis 18 mois

Les nominations seront prononcées avec une date d'effet du 1^{er} septembre 2014.

Le calendrier suivant devra être respecté : **Le non respect de l'une ou l'autre de ces dates limites entraînera le rejet de la demande d'avancement concernée**

Date limite d'envoi de la fiche de candidature (annexe 1) : **20 juin 2014**

Date limite de dépôt du rapport d'activité à l'établissement pour avis du directeur : **4 juillet 2014**

Ce rapport est celui prévu à l'article 7 du Décret n° 92-171 du 21 février 1992 modifié portant statuts particuliers des corps d'enseignants-chercheurs relevant du ministre chargé de l'agriculture :

«Chaque enseignant-chercheur établit, conformément aux directives définies par le ministre chargé de l'agriculture, au moins tous les quatre ans et à chaque fois qu'il est candidat à une promotion, un rapport d'activité. Ce rapport tient compte de l'ensemble des activités de l'enseignant-chercheur et de leurs éventuelles évolutions et contient notamment toutes informations concernant les conditions dans lesquelles il a accompli les missions définies à l'article 3.

Le directeur de l'établissement émet un avis sur les activités d'enseignement et les tâches d'intérêt général figurant dans le rapport d'activité de l'intéressé ; cet avis est joint au rapport et communiqué à l'intéressé.

Ce rapport est demandé à l'intéressé à l'occasion d'un changement de corps, d'une demande de mutation ou d'intégration au terme d'une période de détachement. »

Le rapport d'activité est à rédiger en tenant compte des recommandations de **l'annexe 3 de la présente note**.

Les établissements adresseront les rapports uniquement aux présidents des sections de la CNECA de rattachement (pour les professeurs) et aux 2^{èmes} vices-présidents (pour les maîtres de conférences). Cet envoi se fera par voie dématérialisée en version PDF accompagné d'un exemplaire papier au président et 2^{ème} vice-président de la section CNECA concernée.

Date limite d'envoi par les établissements au Président et au 2ème vice-Président de la section CNECA concernée (annexe 2 – coordonnées) : **11 juillet 2014**

Une copie des rapports validés sera transmise au bureau de gestion du secrétariat général à l'adresse suivante :

Enseignementsup.sg@agriculture.gouv.fr

ec-dger.dger@agriculture.gouv.fr

en composant le nom du fichier comme suit (conserver 14 pour année 2014, et remplacer X par le numéro de la section CNECA concernée) :

14_CnecaX_Nom_Prénom_RA.pdf

Aux fins d'assurer un examen fluide des demandes, il est recommandé aux directeurs d'adresser leurs avis au président et au 2ème vice-président de la section CNECA concernée pour le 31 août 2014

Les sections CNECA devront transmettre avant le 18 novembre 2014 leurs procès-verbaux de classement au BEFFR.

Pour la directrice générale de
l'enseignement et de la recherche
et par délégation,
L'adjointe à la directrice générale de
l'enseignement et de la recherche

Signé : Valérie BADUEL

Pour la secrétaire générale
et par délégation,
Le chef de service
des ressources humaines

Signé : Jacques CLEMENT

ANNEXE 1 NOTE DE SERVICE

A Retourner à : 78, rue de Varenne 75349 Paris 07 SP	Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire Et de la forêt Secrétariat général - SRH Sous-direction mobilité, emplois, carrières Bureau de gestion des personnels enseignants, des personnels de la filière formation recherche et des personnels sous statuts d'emplois de l'enseignement
---	---

Dossier suivi par : Monique BRICAGE
Tél : 01.49.55.42.16
Télécopie : 01.49.55.56 14
Enseignementsup.sg@agriculture.gouv.fr

La présente fiche de candidature est à retourner à l'adresse ci-dessus pour le **20 juin 2014**
(un envoi par fax se fera au n° 01 49 55 56 14)

**La transmission de cette fiche hors des délais rend la demande irrecevable
AVANCEMENT de CLASSE des ENSEIGNANTS-CHERCHEURS au titre de 2014**

NOM : _____ **PRENOM :** _____

AFFECTATION : _____

GRADE ACTUEL : _____

CNECA - Section d'appartenance n° : _____

Souhaitez-vous que votre dossier soit examiné, conjointement, par une autre section (article 16-2 du décret n° 92-172 du 21 février 1992) :
si OUI, laquelle : section n° : _____ ;
dans cette hypothèse, joindre une lettre donnant les motifs, qui sera adressée aux présidents ou vice-présidents concernés.

Si vous souhaitez un examen conjoint par la section n°10 assurez-vous que vous exercez à temps partiel, des fonctions administratives ou d'organisation pédagogique (***) au sens de l'article 2-2 du décret n° 92-172 du 21 février 1992.

(***) ces fonctions doivent représenter au moins 50 % de l'emploi du temps de l'enseignant-chercheur pour que la section n°10 puisse valablement émettre un avis (il est rappelé que les fonctions administratives dans le cadre du Département sont, elles, partie intégrante de l'activité disciplinaire).

IMPORTANT : Le changement de section ne peut intervenir lors de la remise du rapport d'activité. Préalablement à la remise de ce dernier, l'enseignant-chercheur qui souhaite changer de section aura fait une demande conjointe au président de sa section ainsi qu'au président de la section dans laquelle il souhaite être inscrit et aura obtenu l'accord, qui sera transmis au bureau de gestion par les deux Présidents sollicités.

Je suis candidat (e) à la promotion suivante :

- classe exceptionnelle, avancement du 1^{er} au 2^{ème} échelon
- professeur classe exceptionnelle, 1^{er} échelon
- professeur de 1^{ère} classe
- maître de conférences hors-classe

J'ai pris connaissance des modalités à remplir pour que ma candidature devienne effective. J'adresserai le rapport d'activité et les documents annexes pour le **4 juillet 2014** au plus tard à mon établissement.

Visa du directeur

date de la demande
Signature de l'intéressé(e)

ANNEXE 2 NOTE DE SERVICE
– Bureaux - Présidents et vices-présidents –
Commission nationale des enseignants-chercheurs du ministère de
l'agriculture

BUREAUX SECTIONS	PRESIDENT PR	VICE-PRESIDENT n° 2 - MCF
section 1 Biochimie, biologie moléculaire et cellulaire	Jean-Claude DESFONTIS ONIRIS, Atlanpôle La Chantrerie, BP 40706, 44307 Nantes cedex 03 Tél : 02 40 68 77 20 fax : 02 40 68 77 42 mél : jean-claude.desfontis@oniris-nantes.fr	Sophie ALCON - LE PODER ENV Alfort, 7 avenue du général de Gaulle, 94704 Maisons-Alfort cedex Tél : 01 43 96 73 25 fax : 01 43 96 73 96 mél : slepoder@vet-alfort.fr
section 2 Milieux, organismes, populations	Nathalie FRASCARIA-LACOSTE Agro Paris Tech, 16 rue Claude Bernard, 75231 Paris cedex05 Tél : 01 45 49 89 22 ou 01 69 15 56 68 mél : nathalie.frascaria-lacoste@agroparistech.fr	Alexandra MAGRO (MARQUES DOS SANTOS) ENFA, route de Narbonne Auzeville, BP 87, 31326 Castanet Tolosan Tél : 05 61 75 32 95 fax : 05 61 75 03 09 mél : alexandra.magro@educagri.fr
section 3 Mathématiques, physique, informatique, génie rural et des procédés	Alain LE BAIL ONIRIS rue de la Géaudière, BP 82225, 44322 Nantes cedex 03 Tél : 02 51 78 54 73 fax : 02 51 78 54 67 mél : alain.lebail@oniris-nantes.fr	Frédéric COINTAULT Agrosup Dijon 26 boulevard du Docteur Petitjean BP 87999, 21079 Dijon cedex Tél : 03 8077 27 54 fax : 03 80 77 28 16 mél : frederic.cointault@agrosupdijon.fr
section 4 Chimie, technologie, sciences des aliments	Françoise NAU Agrocampus Ouest, centre de Rennes, 65 rue de Saint Briec, 35042 Rennes cedex Tél : 02 23 48 55 80 mél : francoise.nau@agrocampus-ouest.fr	Michel LE HENAFF Bordeaux Sciences Agro 1 cours du Général de Gaulle, CS 40201, 33175 Gradignan cedex Tél : 05 57 35 07 38 fax : 05 57 35 07 39 mél : michel.lehenaff@agro-bordeaux.fr
section 5 Production végétale	Pierre BERTHOMIEU Montpellier Sup Agro 2 place Viala, 34060 Montpellier cedex Tél : 04 99 61 31 58 fax : 04 99 61 57 37 mél : pierre.berthomieu@supagro.inra.fr	Dominique BARLOY (Mme) Agrocampus Ouest, centre de Rennes 65 rue de Saint-Briec, 35042 Rennes cedex Tél : 02 23 48 54 83 fax : pas de fax mél : dominique.barloy@agrocampus-ouest.fr
section 6 Production animale	Xavier BERTHELOT ENV Toulouse, 23 chemin des Capelles, BP 87614, 31076 Toulouse cedex 3 Tél : 05 61 19 38 57 fax : 05 61 79 32 73 mél : x.berthelot@envt.fr	Jocelyne FLAMENT Agrocampus Ouest, centre de Rennes, 65 rue de Saint-Briec, 35042 Rennes cedex Tél : 02 23 48 53 73 mél : jocelyne.flament@agrocampus-ouest.fr

section 7 Pathologie générale animale	Maxence DELVERDIER ENV Toulouse, 23 chemin des Capelles, BP 87614, 31076 Toulouse cedex 3 Tél : 05 61 19 38 93 fax : 05 61 19 39 62 mél : m.delverdier@envt.fr	Vanessa LOUZIER Vet Agro Sup, campus vétérinaire, 1 avenue Bourgelat, BP 83, 69280 Marcy l'Etoile Tél : 04 78 87 27 60 fax : 04 78 87 56 44 mél : vanessa.louzier@vetagro-sup.fr
section 8 Pathologie clinique animale	Jean-Luc CADORE VetAgro Sup , 1 avenue Bourgelat, BP 83, 69280 Marcy l'Etoile Tél : 04 78 8726 13 ou 06 32 63 06 13 fax : 04 78 87 26 17 mél : jean-luc.cadore@vetagro-sup.fr	Armelle DIQUELOU ENV Toulouse, 23 chemin des Capelles, BP 87614, 31076 Toulouse cedex 3 Tél : 05 61 19 39 72 fax : 05 61 19 32 03 mél : a.diquelou@envt.fr
section 9 Sciences économiques sociales et humaines	Lucie SIRIEIX Montpellier Sup Ago, 2 place Viala, 34060 Montpellier cedex 01 Tél : 04 99 61 27 19 fax : 04 99 61 29 00 mél : luce.sirieix@supagro.inra.fr	Nathalie CORADE Bordeaux Sciences Agro, 1 cours du Général de Gaulle, CS 40201, 33175 Gradignan cedex Tél : 05 57 35 07 78 fax : 05 57 35 07 29 mél : nathalie.corade@agro-bordeaux.fr
section 10 Animation et Administration	Grégoire THOMAS Agrocampus Ouest, centre de Rennes, 65 rue de Saint Briec 35042 Rennes cedex Tél : 02 23 48 55 02 fax : 02 23 48 55 15 mél : gregoire.thomas@agrocampus-ouest.fr	Jérôme STEFFE Bordeaux Sciences Agro, 1 cours du Général de Gaulle, CS 40201, 33175 Gradignan cedex Tél : 05 57 35 07 41 fax : 05 57 35 07 79 mél : jerome.steffe@agro-bordeaux.fr

ANNEXE 3 NOTE DE SERVICE

GUIDE DE REDACTION DU

RAPPORT D'ACTIVITÉ DES ENSEIGNANTS/ES-CHERCHEURS/ES

Actualisé après avis de la commission permanente de la CNECA
(réunion du 19 mai 2010).

Le rapport d'activité doit permettre d'apprécier **toutes les activités** d'un/e enseignant/e-chercheur/e **sur l'ensemble de sa carrière** dans un contexte spécifié. Il doit être convaincant, faire ressortir l'efficacité des actions, la part personnelle de l'enseignant/e-chercheur/e et la hiérarchie de ses activités. Des précisions sur la structure dans laquelle exerce l'enseignant/e-chercheur/e seront fournies pour faciliter la compréhension du lecteur. La présentation du rapport doit rester ouverte à toute initiative. Pour son évaluation, une importance particulière est donnée aux bilans et perspectives qui témoignent du dynamisme et de la créativité de l'auteur.

Le rapport d'activité doit être l'occasion pour un enseignant/e-chercheur/e de faire le point sur le passé, d'en évaluer les aspects positifs et négatifs, et de projeter son action future en exprimant son ambition pour sa discipline, son établissement et sa propre carrière.

Les candidatures à un avancement de classe sont toujours examinées sous trois angles : enseignement, recherche, et autres activités liées, internes ou externes. Il n'y a pas de compensation entre ces trois domaines, l'excellence dans l'un ne pouvant masquer l'insuffisance d'un autre.

On attend des MC des réalisations pédagogiques, scientifiques et techniques, alors que des candidats/es au grade de PR on appréciera un effort de conception, d'organisation, de relations et, dans tous les cas, le sens de l'intérêt général.

Pour tous les grades, dans les disciplines cliniques, les activités spécifiques correspondantes sont à prendre en considération dans les différents types d'activité : enseignement, recherche, développement et/ou services.

La couverture du rapport d'activité doit mentionner : nom, prénom, « Rapport d'activité », année, section CNECA. L'ensemble est compilé au format pdf.

Le rapport d'activité comportera un maximum impératif de 20 pages, hors annexes, (police 12 points, recto seulement), les chapitres suivants :

1. Présentation du candidat.
2. Activités d'enseignement.
3. Activités de recherche et de développement.
4. Autres activités.
5. Réflexion sur les activités et perspectives.

Chaque exemplaire du rapport d'activité doit être accompagné d'une page, non brochée, intitulée "Résumé du Rapport d'activité", et comportant :

- au recto : Nom, prénom, âge ou ancienneté, établissement, discipline enseignée, grade postulé et résumé du rapport d'activité. Une attention particulière doit être portée à ce résumé qui doit être suffisamment précis et rappeler notamment les principaux éléments des différentes activités.
- au verso : une brève description des réalisations (cinq au maximum) que le candidat considère comme étant les plus marquantes de son cursus professionnel.

Ce document est le principal support d'information pour les membres des autres sections siégeant en intersection pour les promotions de classe.

Ces deux fichiers **seront remis par les intéressés au secrétariat de direction de l'établissement** de l'enseignant/e-chercheur/e et complétés par l'avis du directeur pour un envoi aux présidents/es (pour les PR) et vice-présidents/es maîtres de conférence (pour les MC) de la section CNECA concernée selon un calendrier précisé chaque année. Une copie du rapport sera transmise au bureau de gestion des personnels enseignants et de la filière formation recherche (BEFFR).

1. Présentation du/de la candidat/e

1.1- État civil

Inclure date de naissance, date d'accès au grade et échelon actuel, section CNECA, établissement, adresse, téléphone, télécopie et adresse électronique professionnels.

1.2- Cursus professionnel, fonctions exercées, mobilité

Avec indication chronologique des fonctions successives exercées et des établissements fréquentés (éviter les sigles). Faire apparaître l'ancienneté dans la fonction publique en **nombre de mois** dans le corps et dans le grade actuels et préciser l'ancienneté d'enseignement.

1.3- Titres

Avec présentation chronologique des titres acquis et universités ou établissements correspondants. S'agissant des doctorats ou de l'habilitation à diriger des recherches, la composition des jurys sera précisée. Connaissance de langues étrangères (diplômes éventuels de langues). Autres diplômes. Faire apparaître clairement les stages de **formation non diplômante** suivis (en précisant le **nombre de jours**). Appartenance à des sociétés savantes. Distinctions.

2. Activités d'enseignement

Préciser le cadre structurel dans lequel s'effectue l'enseignement : unité(s) pédagogique(s), département(s), etc. Dotation en personnels. Position et responsabilités personnelles. Toutes précisions et données complémentaires quantitatives seront données en annexe.

2.1- Participation à l'enseignement de l'Etablissement

En formation initiale (par année d'études, avec le cas échéant équivalence de **niveau licence, master, doctorat**) ; en formation continue ; importance relative de l'implication de l'enseignant/e-chercheur/e en enseignements théorique et pratique ; contrôle des connaissances.

2.1.1- Services d'enseignement

En présence d'élèves ou d'étudiants (CM, TD, TP, TC et autres activités d'enseignement) exprimés en heures équivalent TD par an. Fournir les détails en annexe 1, en utilisant le tableau synthétique joint en annexe 3 de la présente note, **ou en utilisant la grille en vigueur dans l'établissement, grille qui doit alors impérativement être jointe**. Indiquer dans chaque cas le nombre et le niveau des élèves ou étudiants concernés.

2.1.2- Démarches pédagogiques

Exposer les objectifs de formation (relations avec l'amont, l'aval, les autres secteurs disciplinaires, la recherche, les milieux économique, social, professionnel), les objectifs d'apprentissage et les méthodes pédagogiques mises en place : programme prévu et réalisé effectif.

Porter l'accent sur la part prise par l'intéressé dans la conception et la réalisation des programmes et de la pédagogie, sur l'articulation de son enseignement avec celui dispensé au sein du département pédagogique et de l'établissement.

2.1.3 - Création - Innovation - Evolution - Actualisation - Prospective

Attacher un intérêt particulier à présenter les activités innovantes en matière pédagogique (création de nouveaux enseignements, initiatives originales dans le domaine du suivi des étudiants, de l'évaluation de l'efficacité de l'enseignement ou dans le domaine des méthodes et techniques éducatives).

2.1.4 Encadrement d'étudiants pour l'enseignement (hors activités de recherche)

Inclure **tutorat, stages, visites d'entreprise, master professionnel (DESS), mastère spécialisé**, mémoires de fin d'étude à finalité de recherche, thèses d'exercice de nature bibliographique (pour les vétérinaires), certificats, etc. (établir une liste nominative détaillée, groupée par type d'étudiants, et fournie en annexe 2).

Orientation et suivi des élèves et étudiants et débouchés : mentionner les relations avec les milieux professionnels, ainsi que la part effectivement prise dans l'orientation et la recherche de stages et de débouchés professionnels.

2.2– Participation à l'enseignement hors de l'Etablissement (en France)

Présenter le cadre structurel, les types de formation, la nature et l'importance de la contribution. Distinguer les enseignements rémunérés des enseignements non rémunérés.

2.3– Missions d'enseignement en France et à l'étranger

Présenter l'objet des missions avec cadre administratif, pays, établissements, dates, durées (*liste détaillée à placer en annexe 5*).

2.4– Création de documents pédagogiques et publications d'enseignement

En formation initiale, formation continue, et à caractère professionnel ou technique. En cas d'auteurs multiples, indiquer clairement quelle est la part personnelle (en pourcentage). La liste chronologique sous forme de références bibliographiques normalisées doit être placée en *annexe 3*.

- Polycopiés : nature (texte rédigé, documents, ...) volume (pages, présentation), place et utilisation dans la pédagogie, actualisation et renouvellement.
- Diaporamas, vidéocassettes, logiciels, ...

3. Activités de Recherche et de Développement :

3.1– Orientation générale

Présenter les dominantes, ainsi que les relations entre ces activités (recherche, développement) et l'enseignement (programme, stages, thèses, débouchés).

3.2– Cadre structurel de la recherche et du développement

Décrire sommairement le statut de l'unité : tutelles administratives et sources publiques et privées de financement. Dotation en personnels et matériels. Position et responsabilités personnelles. Préciser les relations avec les organismes de recherche et les structures de développement.

3.3– Objectifs – Thème(s) (genèse, état actuel, perspective) – Insertion dans les programmes locaux, régionaux, nationaux, européens et internationaux

Après avoir précisé les thèmes, décrire les partenariats éventuels avec les milieux scientifiques, techniques et professionnels, l'implantation et l'insertion dans le milieu économique et social. Donner une appréciation sur les résultats, les réalisations et les difficultés rencontrées, les impacts régional, national, international.

3.4– Encadrement de la recherche dans le cadre de l'activité de recherche personnelle

Inclure master recherche (DAA,DEA), master professionnel (DESS) ou mastère spécialisé (si non inclus en 2.1.4), mémoires de fin d'étude à finalité de recherche, thèses de doctorat. Pour ces dernières, préciser impérativement le pourcentage de temps d'encadrement et, si possible, le devenir professionnel des thésés. Etablir une liste nominative détaillée en *annexe 4*).

3.5- Développement rural, agro-industriel

Inclure cadre structurel, responsabilités, thèmes, réalisations, projets. L'accent sera porté sur la part de responsabilité de l'intéressé dans la conception et la réalisation de programmes de développement et d'animation rurale. Les relations avec les milieux professionnels, agro-industriels et les impacts attendus ou enregistrés seront indiqués.

3.6- Recherche dans le cadre de la coopération internationale

Décrire la participation à des projets de recherche transnationaux, aux programmes élaborés par la Commission européenne, à des missions de recherche à l'étranger, à l'accueil de chercheurs étrangers en France. Préciser les actions relevant de la coopération technique avec les pays en voie de développement dans le cadre de la politique française de coopération ou à la demande d'organismes internationaux. Fournir une liste exhaustive en annexe 5.

3.7- Publications scientifiques et valorisation

Fournir en annexe 6 la liste chronologique des références bibliographiques normalisées en respectant la classification proposée.

4 - Autres activités

4.1- Activités de prestation de service et d'expertise

Décrire la nature des prestations assurées par l'intéressé, les moyens mis en oeuvre en personnels et matériels, l'ordre de grandeur du travail fourni (nombre annuel d'analyses, nature des examens, consultations...).

4.2- Responsabilité et fonctions au service de l'établissement (y compris à l'international)

Décrire la participation aux instances internes de l'établissement (conseils et commissions) ; position de responsabilité individuelle (ex. : directeur-asseur, chef de département ou d'unité de recherche, responsable d'enseignement, animateur d'une équipe d'enseignement pluridisciplinaire) ; montage de partenariats transnationaux, participation aux programmes communautaires, jumelage d'établissements ; organisation d'échanges d'enseignants et d'étudiants. Organisation de programmes de coopération scientifique en réseau et de réunions ou congrès internationaux.

4.3- Autres responsabilités et fonctions

Participation à des instances d'un autre établissement, par exemple.

4.4- Participation à des jurys (membre ou rapporteur)

Participation à des jurys de recrutement et de diplômes (thèse de doctorat, habilitation à diriger des recherches...). Autres jurys (enseignement, recherche, développement, clinique). Fournir une liste détaillée en annexe 7.

4.5- Compétence nationale et internationale reconnue

Invitations à congrès pour conférences ; appartenance à des comités de lecture ; positions d'expert officiel ; consultant pour le secteur public ou privé, etc.

4.6 – Appartenance à des commissions et des groupes de travail institutionnels

Groupes d'experts nationaux ou internationaux, commissions nationales ou locales, etc.

5 – Réflexion sur les activités et perspectives

Présenter d'une manière synthétique le bilan de ses activités passées, les enseignements tirés et les perspectives scientifiques et professionnelles. Dégager les relations entre ses diverses activités, sa stratégie personnelle et au sein d'une équipe.

RECAPITULATIF DES ANNEXES A JOINDRE AU RAPPORT

Annexe 1 : Activité d'enseignement (les trois dernières années, cf : Annexe 4 de la présente note de service).

Annexe 2 : Encadrement d'élèves, tutorat, stagiaires (indiquer simplement les nombres par catégories : étudiants par année d'études, master professionnel (DESS), mastère spécialisé, certificats, etc.

Annexe 3 : Publications d'enseignement (formation initiale, formation continue et à caractère professionnel ou technique) : articles publiés dans des périodiques ; ouvrages (ou chapitres d'ouvrages) professionnels ; conférences et communications à congrès professionnels ; publications de transfert (publications d'enseignement rédigées, photocopiés) ; vidéos, audiovisuels ; CD-ROM ; montages Power Point, etc.

Annexe 4 : Encadrement de la recherche : master recherche (DAA, DEA), mémoires de fin d'études (on se contentera de donner les principaux thèmes et le nombre) ; thèses (liste nominative avec sujets, établissements, années, pourcentage d'encadrement et devenir professionnel).

Annexe 5 : Missions d'enseignement, de recherche et de développement à l'étranger.

Annexe 6 : Publications scientifiques et valorisation : articles dans des périodiques à comité de lecture ; articles dans des périodiques sans comité de lecture ; ouvrages (ou chapitres d'ouvrages) ; rapports et communications à des manifestations régionales, nationales, internationales (scientifiques, techniques, professionnelles, en précisant celles qui donnent lieu à des Actes) ; thèses ou mémoires diplômants (soutenus par le candidat) ; rapports à diffusion restreinte ; brevets et logiciels ; autres.

Annexe 7 : Participations à jurys (les qualifier et indiquer uniquement les participations effectives).

ANNEXE 4 NOTE - Fiche récapitulative des charges d'enseignement – annexe 1 du rapport d'activité

compléter une fiche par année, pour chacune des trois dernières années

année : _____

La grille définissant les équivalences en heures de TD, propre à votre établissement, peut être utilisée mais la grille de référence doit impérativement être jointe.

Activités d'enseignement exprimées en heures éq. TD <i>128h de cours = 192h de TD = 256 h de TC, article 6 du décret n° 92-171 modifié du 21 février 1992</i>	Niveau licence	Niveau master	Niveau doctorat
Cours (1h cours = 1,5h éq TD)			
Travaux dirigés ou pratiques (1h TD ou TP =1h éq TD)			
Travaux cliniques (1h TC = 0,75h éq TD)			
Sous total			
Accompagnement de visites et voyages d'études			
Encadrement et évaluation des stages			
Encadrement et évaluation des mémoires de fin d'études			
Encadrement des stages de fin d'études			
Encadrement de travaux bibliographiques			
Encadrement de travaux non bibliographiques			
Tutorat			
Coordination de formation diplômantes			
Organisation de visites et de voyages d'études			
Recherche de stages			
Responsabilité d'un diplôme			
Autres activités de formation (en préciser la nature pour chacune des activités)			
Total général			